



Municipalité Régionale de Comté de
VAUDREUIL-SOULANGES

***Groupe de travail sur
Montréal et sa région***

**Mémoire sur le rapport d'étape
de janvier 1993**

Vaudreuil, le 26 mars 1993

Nous avons pris connaissance du rapport d'étape du Groupe de travail sur Montréal et sa région, et voudrions vous faire part que nous souscrivons de façon entière à la nécessité d'établir une vision commune et mobilisatrice pour l'ensemble du Grand Montréal, à partir de laquelle des orientations, des décisions et des actions pourraient être prises dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la région montréalaise. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la nécessité d'une concertation réelle à l'échelle régionale, afin d'assurer que le développement de la région se fasse de façon optimale.

Cependant, nous sommes très préoccupés par l'interprétation qui pourrait être faite de certaines questions soulevées à la section 4.4. («Le défi des moyens adéquats et équitables») du rapport d'étape, telles que:

- «Conviendrait-il de mettre en place un régime qui reflète les coûts réels d'aménagement des nouveaux secteurs résidentiels, commerciaux et industriels? Quels coûts seraient assumés par ceux qui les occasionnent? par la collectivité locale? par le gouvernement?»
- «La solidarité régionale commande-t-elle la mise sur pied d'une fiscalité régionale, d'un régime de péréquation (...)?»

Avec respect, nous estimons que ces questions sont lancées avec un niveau de légèreté certain. En effet, elles suggèrent que certaines sous-régions font moins que leur part, et certains sauteront aux conclusions simplistes, à savoir que les banlieues seraient une des causes de la crise fiscale qui affecte le coeur de la métropole québécoise. Cette direction nous apparaît erronée et aucune démonstration quantitative ne vient supporter l'hypothèse d'une répartition inéquitable des charges fiscales et des services et infrastructures au profit des banlieues. Le cas de la MRC de Vaudreuil-Soulanges témoigne que, de fait:

- **Au point de vue des services municipaux, nous vivons selon nos moyens.** Nos fiscalités municipales sont relativement peu élevées, mais correspondent à des services municipaux de moins grande étendue que ceux que l'on retrouve en zone urbaine, comme en témoignent les exemples suivants:
 - une majorité de nos municipalités n'ont pas de service de police municipal, et les services qu'elles reçoivent proviennent de la Sûreté du Québec, à leurs frais;
 - dans la plupart des municipalités de notre MRC, les services de pompiers sont assumés par des citoyens volontaires;
 - une proportion importante de nos résidences ne sont pas raccordées à des systèmes d'aqueduc ou d'égouts.

De plus, nos revenus de taxation proviennent largement du secteur résidentiel qui, comme vous le savez, est plus exigeant en infrastructures et services municipaux que les secteurs commerciaux et industriels. Une étude réalisée en 1987 dans notre MRC soulevait le fait que la MRC était sous-industrialisée et que les services commerciaux

étaient largement déficients. Ceci se traduit par un manque à gagner sur le plan fiscal. Dès lors, les organisations municipales du territoire ont fait preuve de réalisme en ajustant en conséquence leurs services, limitant ainsi le niveau de dépenses.

- **Au point de vue des services financés par le gouvernement provincial, nous contribuons plus que nous recevons:**
 - nous n'avons aucun hôpital sur le territoire;
 - nous connaissons des insuffisances notoires en termes d'infrastructures d'enseignement supérieur (ni cégep, ni université);
 - nous avons particulièrement peu d'établissements du gouvernement provincial ou de sociétés d'État qui pourraient fournir des services et des emplois à l'échelle locale, tels que des établissements carcéraux, des bureaux de ministères en région (Environnement, Loisirs, Chasse et Pêche, etc.) ou encore de centres de recherche. Enfin, nous estimons que nous n'avons pas notre juste part de projets supportés par le gouvernement québécois dans la MRC, par exemple, au point de vue des projets agro-alimentaires.

À titre de citoyens québécois, il est normal que nous financions certaines infrastructures provinciales, même si elles ne se trouvent pas sur notre territoire. Il serait par contre injustifié que des MRC telles que la nôtre paient une surcharge additionnelle pour défrayer leur coût.

Les banlieues, loin de concurrencer le territoire central, sont en réalité complémentaires. En offrant des terrains et des services municipaux à prix plus abordables, elles permettent d'accueillir ceux qui ne peuvent se permettre de vivre plus près du cœur de la métropole. À la limite, il n'est pas inconcevable qu'une surcharge fiscale imposée aux banlieues puisse même **accroître** l'étalement urbain, en refoulant au-delà d'un nouveau territoire fiscal ceux qui n'ont pas les moyens d'en assumer les coûts.

En conclusion, la notion de péréquation à l'échelle régionale nous apparaît porter plusieurs germes de division entre le cœur de la métropole et les banlieues; cette division serait bien malvenue à l'heure où l'esprit de collaboration est devenu plus qu'urgent. La question de la péréquation, si elle doit être examinée, exige une démonstration basée sur des analyses rigoureuses qui restent à faire. Nous n'en attendons pas moins du Groupe de travail.

* * * *